

Image not found or type unknown



Sortie du territoire d'un enfant en cas de séparation

Par **fouin**, le **15/03/2009** à **17:01**

bonjourrnvivant maritalement, j'ai un enfant (3ans) avec une femme envisageant une séparation et un déménagement en nouvelle calédonie (nouméa)rnnous vivons dans l'herault où l'enfant est né et a été reconnu par moi (le père)rnelle porte nos deux noms de famillernest-il possible de s'opposer à une sortie du territoire ?rnmerci

Par **kingdom**, le **31/03/2009** à **20:56**

Tout est possible, si vous avez vraiment cette crainte saisissez le JAF pour faire une interdiction de sortie du territoire et avant de passé devant le jaf faite une courrier recommandé où vous lui dite que vous vous opposé à se que la petite aille vivre labas!